

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 6 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 6 juillet 2026, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Marc Lemay, Michel Fortier, Amélie Bergeron et Julie Lemay, tous formant quorum.

Absences : Yannick Pressé et Éric Guillot.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-07-127

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-07-128

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. État des revenus et dépenses au 30 juin 2026
8. Correspondance
9. Dépenses à approuver
 - a) Colloque de zone ADMQ
 - b) Ponceau rang St-Philippe – béton à remblai
10. Demandes
11. Affaires courantes
 - a) Budget révisé OMH
 - b) Entente de service transport collectif et adapté
12. Suivi de dossiers
 - a) Nouveaux horizons – mandat à Spectech
 - b) Avis de détérioration relativement à l'immeuble situé au 3269 du rang St-Sauveur à Fortierville
 - c) Jugement # 200-17-035080-233
13. Règlements
 - a) Règlement sur la construction (adoption du 2e projet)
 - b) Règlement de zonage (adoption du 2e projet)
 - c) Règlement général harmonisé RM-2019
 - d) Règlement général harmonisé RM-2019 (avis de motion)
14. Comités et MRC
15. Affaires nouvelles

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- a) OMH au Cœur-du-Québec – réduction du nombre de membres sur le CA
 - b) Tests de débit des bornes-fontaines
 - c) Embauche de M. Tony Picard comme inspecteur municipal adjoint
16. Période de questions
17. Levée de l’assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 2026-07-129

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le procès-verbal du 1^{er} juin 2026 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 2026-07-130

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter :

1. Les comptes à payer des dépôts directs # 502902 à # 502930 pour la somme de 73 048.77 \$.

ADMQ-ZONE CENTRE-DU-QUEBEC #07		
29-06-26	2026	316.18 \$
COLLOQUE DE ZONE 2026		
TOTAL		316.18 \$

ALARME ALLIANCE INC		
29-06-26	35962	4 265.48 \$
VERROUILLAGE AUTOMATIQUE DE PORTE LOISIRS		
TOTAL		4 265.48 \$

BETON SURFACE INC.		
08-06-26	105433	10 985.86 \$
PLANCHER CHALET DES LOISIRS		
TOTAL		10 985.86 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.		
03-06-26	160959	203.26 \$
PHOTOCOPIEUR		
TOTAL		203.26 \$

CHANTAL CASTONGUAY		
46188	007570	16.94 \$
FERTILISANT BOITES À FLEURS		
TOTAL		16.94 \$

COVRIS COOPÉRATIVE		
08-06-26	0534489	305.79 \$
ESSENCE , CHLORE LIQUIDE		
03-06-26	0538569	152.54 \$
ESSENCE		
16-06-26	0542746	155.93 \$
ESSENCE		
08-06-26	532882	52.80 \$
DIESEL		
TOTAL		667.06 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

D COMMUNICATION GRAPHIQUE		
18-06-26 F-9214	1 199.61 \$	
HÉBERGEMENT SITE WEB		
TOTAL	1 199.61 \$	
EDOUARD PAQUETTE		
03-06-26 3064	3 133.07 \$	
BALAYAGE DES RUES		
TOTAL	3 133.07 \$	
ENVIRO SOLUTIONS		
29-06-26 3608	8 997.94 \$	
CHLORURE DE CALCIUM		
TOTAL	8 997.94 \$	
EUROFINS ENVIRONEX		
03-06-26 1218531	243.75 \$	
ANALYSES EAU POTABLE		
03-06-26 1218532	356.42 \$	
ANALYSE EAUX USÉES		
29-06-26 1231446	163.26 \$	
ANALYSES EAU POTABLE		
29-06-26 1231447	236.39 \$	
ANALYSES EAUX USÉES		
TOTAL	999.82 \$	
EPICERIE TOURNESOL		
03-06-26 289562	30.28 \$	
GATEAU FETE JULIE PRESSÉ		
TOTAL	30.28 \$	
EXCAVATION MARCEL JACQUES INC.		
15-06-26 1814	4 213.44 \$	
RECHARGEMENT VESSE BLEUE		
TOTAL	4 213.44 \$	
FQM		
25-05-26 18504	4 398.48 \$	
ACCOMPAGNEMENT EAU POTABLE		
TOTAL	4 398.48 \$	
GROUPE CASTONGUAY INC.		
22-06-26 000615	1 240.68 \$	
GARAGE LOISIRS		
TOTAL	1 240.68 \$	
ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.		
15-06-26 17430	2 446.10 \$	
NIVELAGE		
29-06-26 17553	2 233.38 \$	
NIVELAGE		
TOTAL	4 679.48 \$	
ENTRETIEN PAYSAGER JAMES KINGSTON		
29-06-26 354	2 874.38 \$	
NIVELAGE TERRAIN SOCCER		
29-06-26 355	172.46 \$	
ROTOCULTER TERRAIN VOLLEYBALL ET MODULES DE JEUX		
TOTAL	3 046.84 \$	
JEREMIE LAFLEUR		
18-06-26 2026-06-16	100.50 \$	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

FRAIS DÉPLACEMENTS TOURNÉES EAU POTABLE	
TOTAL	100.50 \$

JULIE PRESSÉ	
15-06-26 14391183	137.95 \$
ANTI-VIRUS PORTABLE JULIE PRESSÉ	
15-06-26 2026-06-06	61.60 \$
RENCONTRE DONALD MARTEL (RECONNAISSANCE CITOYENNE)	
10-06-26 2026-06-08	35.28 \$
RÉUNION MRC BÉCANCOUR (FRR VITALISATION)	
TOTAL	234.83 \$

LAVERY	
03-06-26 1741450	244.32 \$
SERVICES JURIDIQUES	
03-06-26 1741451	977.29 \$
SERVICES JURIDIQUES	
03-06-26 1741517	536.17 \$
SERVICES JURIDIQUES	
08-06-26 1742255	1 379.70 \$
SERVICE PREMIÈRE LIGNE	
18-06-26 1743696	2 629.48 \$
SERVICES JURIDIQUES	
TOTAL	5 766.96 \$

LES LOISIRS DE FORTIERVILLE	
03-06-26 2026	2 500.00 \$
COORDINATION DU CAMP DE JOUR	
TOTAL	2 500.00 \$

MANON LECLERC	
02-06-26 2026-06-02	34.20 \$
REUNION COMITÉ CULTUREL MRC BÉCANCOUR	
TOTAL	34.20 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
08-06-26 0001439	37.30 \$
SACS BALAYEUSE VESTIAIRE	
08-06-26 0003043	167.70 \$
PAILLIS CEDRE	
08-06-26 0003398	73.27 \$
PELLE, BOIS EPINETTE, SILICONE	
08-06-26 0004201	34.45 \$
GARAGE LOISIRS	
08-06-26 0004749	48.04 \$
INSECTICIDE	
08-06-26 0004946	20.07 \$
TERREAU BALCONNIÈRES	
08-06-26 0005168	1 109.38 \$
ASPHALTE FROIDE	
08-06-26 0005209	20.42 \$
PLANCHE 4X8	
08-06-26 0005512	17.22 \$
SANGLE CLIQUET	
08-06-2600144026	1 450.94 \$
SEL ADOUCISSEUR	
TOTAL	2 978.79 \$

MULTI PSI INC.	
15-06-26 VENR03255	6 539.60 \$
DEVIDOIR ELECTRIQUE(PATINOIRE)	
TOTAL	6 539.60 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

LE SAGITTAIRE		
18-06-26	00002789	124.42 \$
PAPIER, BLOC NOTES, MARQUEURS		
08-06-26	0002675	97.67 \$
PAPIER		
TOTAL		222.09 \$
PELOUSE 2 AS		
16-06-26	2026-07-01	3 066.00 \$
CONTRAT PELOUSE		
TOTAL		3 066.00 \$
PRODUCTIONS D'ARRACHE-PIED S.E.N.C.		
01-07-26	502904	1 092.26 \$
2 ^E VERSEMENT MUSIQUE JEUDIS EN CHANSONS		
TOTAL		1 092.26 \$
RECYC-LAV INC.		
03-06-26	1459	287.44 \$
COLLECTES ENCOMBRANTS MAI 2026		
29-06-26	1481	287.44 \$
COLLECTE ENCOMBRANTS JUIN 2026		
TOTAL		574.88 \$
SIGNOPLUS		
03-06-26	129833	1 206.09 \$
SIGNALISATION, POTEAUX		
TOTAL		1 206.09 \$
GROUPE YANCO		
16-06-26	174100	338.15 \$
PAPIER À MAIN, SACS À DÉCHETS, PAPIER TOILETTE		
TOTAL		338.15 \$
TOTAL		73 048.77 \$

2. Les prélèvements automatiques pour la somme de 54 606.19 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.68 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 160.81 \$
HYDRO-QUEBEC	BORNES ÉLECTRIQUES	143.47 \$
HYDRO-QUEBEC	CASERNE	684.94 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT, 101 PRINCIPALE	148.87 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE MUNICIPALE	867.15 \$
HYDRO-QUEBEC	GARAGE MUNICIPAL	75.38 \$
HYDRO-QUEBEC	BUREAU MUNICIPAL	392.43 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUTS	1 179.60 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	301.84 \$
HYDRO-QUEBEC	CROQUET	214.53 \$
HYDRO-QUEBEC	CHALET DES LOISIRS	254.71 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	82.50 \$
MINISTRE DES FINANCES	SURETÉ DU QUÉBEC	34 189.00 \$
MRC DE LOTBINIERE	COLLECTE ET SITE D'ENFOUISSEMENT	6 585.00 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
POSTE CANADA	JOURNAL MUNICIPAL	63.17 \$
REVENU CANADA	D.A.S. JUIN -TAUX RÉGULIER	385.42 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

REVENU CANADA	D.A.S. JUIN -TAUX RÉDUIT	1 286.22 \$
MINISTERE DU REVENU	D.A.S. JUIN	4 773.16 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	515.70 \$
VISA DESJARDINS	FRAIS PUROLATOR, AVIS MUTATION	117.08 \$

TOTAL 54 606.19 \$

3. Le total des salaires bruts pour le mois de juin 2026 pour la somme de 17 560.95 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	16 864.14 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	200.00 \$
Location salle municipale et chalet des sports	625.00 \$
Fonds régions ruralité (FRR)	15 000.00 \$
Crédit tenants lieu de taxes	56 308.00 \$
Location caserne	9 207.90 \$
Conteneur électroniques	46.99 \$
Permis rénovations	45.00 \$
Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	704.26 \$
Total	99 386.29 \$

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2026

La directrice générale dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2026.

8. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
Ministère des Affaires municipales	Semaine de la municipalité 2026
FQM	Services offerts par la fédération québécoise des municipalités.
MRC de Bécancour	Règlement # 426 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC visant à modifier le tracé de la route verte sur le territoire de la ville de Bécancour.
Croix-Rouge	Demande de don
St-Mathieu-de-Beloeil	Résolution demandant au gouvernement de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale afin de rendre admissible le pavage des routes de gravier.
Municipalité de Maria	Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Syndicat de l’UPA de Bécancour	Résolution – zone à accès restreint sous une éolienne.
Ministère des Transports	Programme d’aide à la voirie locale
SSIRMRCB	Recommandations concernant les feux d’artifice de la fête nationale

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) Colloque de zone de l’ADMQ

ATTENDU QUE le colloque de zone de l’ADMQ se tiendra le 30 septembre 2026 à Drummondville;

RÉSOLUTION # 2026-07-131

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l’unanimité des conseillers présents de permettre à Annie Jacques et Chantal Castonguay d’assister au colloque de zone de l’ADMQ pour le coût total de 316.18 \$, repas inclus. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-13000-419 (formation).

b) Ponceau du rang St-Philippe – béton à remblai

ATTENDU QU’un ponceau doit être remplacé dans le rang St-Philippe;

ATTENDU le résultat des soumissions demandées pour l’achat de béton à remblai :

Béton Crête ne livre plus à Fortierville
Ciments Taschereau 157.75 \$ / m³

RÉSOLUTION # 2026-07-132

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire l’achat du béton à remblai chez Ciments Taschereau au coût de 157.75 \$ / m³.

10. DEMANDES

Aucune demande.

11. AFFAIRES COURANTES

a) Budget révisé OMH

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l’OMH au Cœur-du-Québec en date du 8 juin 2026;

RÉSOLUTION # 2026-07-133

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter les prévisions budgétaires révisées avec un déficit de 113 957 \$ et une contribution municipale de 11 396 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Entente de service transport collectif et adapté

ATTENDU l'entente de service proposée par la MRC de Bécancour concernant le transport collectif et adapté;

ATTENDU QUE cette entente est requise pour assurer le transport des jeunes lors des sorties du camp de jour;

RÉSOLUTION # 2026-07-134

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la directrice générale, madame Annie Jacques, pour la signature de l'entente.

12. SUIVI DE DOSSIERS

a) Nouveaux horizons – mandat à Spectech

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière au montant de 15 000 \$ du Programme Nouveaux horizons pour aînés pour améliorer la sonorisation à la salle municipale;

CONSIDÉRANT la soumission #2769 de Spectech au montant de 16 488.58 \$ taxes incluses;

RÉSOLUTION # 2026-07-135

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un nouveau système de son, d'un projecteur vidéo et de 24 panneaux acoustiques 2'x4' à installer au plafond.

b) Avis de détérioration relativement à l'immeuble situé au 3269 du rang St-Sauveur à Fortierville

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil municipal peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, et exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci;

ATTENDU QUE le Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments (# 2025-09-233) de la Municipalité de Fortierville prévoit des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ainsi que des mesures visant à assurer leur bon état;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis au propriétaire de l'immeuble situé au 3269 du rang St-Sauveur à Fortierville un avis écrit indiquant les travaux à effectuer afin de rendre l'immeuble conforme au Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments (# 2025-09-233);

ATTENDU QUE les travaux correctifs exigés n'ont pas été effectués dans le délai requis;

RÉSOLUTION # 2026-07-136

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- procède à l'inscription au registre foncier d'un avis de détérioration relativement à l'immeuble situé au 3269 du rang St-Sauveur à Fortierville;
- autorise madame Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'avis de détérioration ainsi que tout document donnant plein effet aux présentes;
- mandate tout avocat ou notaire du cabinet Lavery, de Billy, s.e.n.c.r.l., à préparer la documentation nécessaire et à procéder à l'inscription de l'avis de détérioration au registre foncier contre le lot 6 180 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

c) Jugement # 200-17-035080-233

ATTENDU le jugement # 200-17-035080-233;

ATTENDU QUE de nombreux véhicules désaffectés, pièces automobiles, ferraille, détritrus, etc. se trouvent sur les lots 6 180 322 et 6 181 020 dans le rang St-Philippe;

ATTENDU la volonté du conseil de procéder au nettoyage complet du terrain dans les plus brefs délais;

RÉSOLUTION # 2026-07-137

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner :

- l'huissier Fortier Tourigny pour l'application du jugement et le suivi des opérations de nettoyage;
- la firme Kenny-U-Pull pour la disposition des véhicules;
- la firme AIM Recyclage pour la livraison de conteneurs pour la récupération des métaux;
- Excavation Marcel Jacques pour nettoyer tous les détritrus et la ferraille sur le terrain à l'aide d'une pelle mécanique.

12. RÈGLEMENTS

a) Règlement sur la construction (adoption du 2^e projet)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de construction afin de permettre les pieux comme fondation d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **1^{er} juin 2026** par le conseiller Éric Guillot;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le **1^{er} juin 2026**;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 6 juillet 2026 à 19h;

RÉSOLUTION # 2026-07-138

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2026-07-241 modifiant le règlement de construction # 2013-09-085.

Article 1

Modification de l'article 26

L'article 26 suivant :

« 26. Matériaux

Tout nouveau bâtiment principal doit être complètement érigé sur des fondations continues et permanentes de pierre, de béton, de blocs de béton ou d'autres matériaux certifiés pour cet usage par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes ou le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), sauf dans les cas suivants :

- 1e galerie;
- 2e verrière;
- 3e maison mobile;
- 4e résidence située dans une zone de villégiature.

L'agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire attaché à un bâtiment principal doit avoir une fondation équivalente à celle de la partie existante du bâtiment principal. »

Est remplacé par ce qui suit :

« 26. Matériaux

Tout nouveau bâtiment principal ou agrandissement doit être érigé sur des fondations permanentes de pierre, de béton, de blocs de béton, de pieux ou d'autres matériaux certifiés pour cet usage par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes ou le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). »

Article 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

b) Règlement de zonage (adoption du 2^e projet)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend abroger l'annexe 3 sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit la référence;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2026 par le conseiller Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage a été adopté le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 6 juillet 2026 à 19h;

RÉSOLUTION # 2026-07-139

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2026-07-242 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091.

Article 1 Modification de l'Annexe 3

L'annexe 3 « Objets du règlement de zonage susceptibles ou non d'approbation référendaire » est abrogée.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

c) Règlement général harmonisé RM-2019

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Ville de Bécancour pour modifier certaines définitions ainsi que l'article 26 du règlement général harmonisé à l'égard des véhicules hors d'état et pièces de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande découle des recommandations formulées par la Cour municipale de Trois-Rivières relativement à l'application de cette disposition;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 2026-03-06, le comité d'aménagement de la MRC a recommandé favorablement la modification du règlement général harmonisé;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service de l'aménagement de la MRC a rencontré les directions générales des municipalités locales le 23 juin 2026, afin de présenter la modification proposée;

RÉSOLUTION # 2026-07-140

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la position favorable de la municipalité de Fortierville à l'égard de la modification proposée, et de mandater le Service de l'aménagement du territoire de la MRC afin de procéder à la préparation du règlement de modification.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

d) Règlement général harmonisé RM-2019 (avis de motion)

Madame Julie Lemay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement # 2026-08-243 modifiant le règlement harmonisé RM-2019.

13. COMITÉS ET MRC

a) Bibliothèque

La conseillère Julie Lemay demande si la responsable de la bibliothèque a des attentes envers elle suite au sondage qui a été complété par les citoyens.

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) OMH au Cœur-du-Québec – réduction du nombre de membres sur le CA

ATTENDU QUE l'administration de l'OMH au Cœur-du-Québec souhaite réduire le nombre de membres sur son conseil d'administration pour faciliter la tenue des rencontres et la prise de décision;

RÉSOLUTION # 2026-07-141

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la direction générale de l'OMH au Cœur du Québec que la municipalité de Fortierville est d'accord à réduire le nombre d'administrateurs sur le conseil d'administration, mais souhaiterait continuer à être représentée sur le CA.

b) Tests de débit des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a demandé des prix à différents fournisseurs pour la réalisation des tests de débit des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du service incendie de procéder avec la compagnie Protection incendie JMB;

RÉSOLUTION # 2026-07-142

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Protection incendie JMB pour les tests de débit des bornes-fontaines au coût de 2 000 \$ plus les taxes (100 \$ x 20 bornes-fontaines).

c) Embauche de M. Tony Picard comme inspecteur municipal adjoint

ATTENDU le décès subit de M. Marcel Nault, qui travaillait à la municipalité comme inspecteur adjoint depuis les 18 dernières années;

ATTENDU QUE M. Tony Picard a offert ses services à la municipalité pour l'été 2026 afin de soutenir l'inspecteur municipal dans ses tâches;

RÉSOLUTION # 2026-07-143

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Tony Picard à titre d'inspecteur municipal adjoint aux conditions mentionnées dans le contrat.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-07-144

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».